

Communiqué de presse – 13 mars 2026

Chutes des personnes âgées : une hausse alarmante des hospitalisations et des décès

La Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) alerte sur la progression préoccupante des hospitalisations et des décès liés aux chutes chez les personnes âgées en France. Alors que Camille Galliard-Minier vient d'être nommée ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées et que la publication du Plan Grand-Âge est attendue, la FFMKR appelle à faire de la prévention de la perte d'autonomie une priorité nationale en s'appuyant davantage sur les kinésithérapeutes.

Selon les données publiées par Santé publique France le 12 mars, les hospitalisations liées à une chute chez les personnes de 65 ans et plus ont augmenté de 29,3% entre 2019 et 2024. Sur la même période, les décès liés à une chute ont augmenté de 26,3%. Les chutes constituent **la première cause de décès accidentel après 65 ans** et la principale cause d'hospitalisation pour traumatisme chez les personnes âgées. Elles représentent un défi majeur pour notre système de santé, dans un contexte de vieillissement rapide de la population.

Prévenir plutôt que compenser : les kinésithérapeutes au cœur de la solution

Depuis le confinement de 2020, la FFMKR n'a eu de cesse d'alerter sur la dégradation des capacités fonctionnelles des personnes âgées, en particulier en établissements. Cependant, la perte d'autonomie n'est pas une fatalité : une politique ambitieuse de prévention peut réduire significativement les risques de chute. Les kinésithérapeutes, experts du mouvement, du maintien et de la récupération des capacités fonctionnelles, jouent un rôle déterminant dans le dépistage de la fragilité, la rééducation et la promotion de l'activité physique adaptée.

Dans la perspective du futur Plan Grand-Âge, la FFMKR appelle le Gouvernement à engager des mesures concrètes pour renforcer la prévention de la perte d'autonomie :

- 1. Déployer des postes de kinésithérapeutes coordonnateurs en EHPAD**, chargés d'évaluer les capacités fonctionnelles des patients et d'organiser la coordination des soins de rééducation et réadaptation.
- 2. Intégrer les kinésithérapeutes dans les rendez-vous de prévention**, en orientant systématiquement les personnes de plus de 60 ans afin d'identifier de façon précoce les risques de perte d'autonomie et de chute.
- 3. Permettre aux kinésithérapeutes de prescrire l'activité physique adaptée (APA)**, levier majeur de prévention des chutes et des maladies chroniques, mesure attendue par plusieurs associations de patients.

La Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR) est le premier syndicat représentatif des kinésithérapeutes libéraux. Elle fédère 7500 adhérents au sein de 95 syndicats départementaux.

Contacts presse

Sébastien Guérard, Président, 06 03 85 96 28 | Vincent Daël, Délégué général, 06 62 02 34 60